

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION SUR
LES POLITIQUES EUROPÉENNES DE LA JEUNESSE****PRISE DE POSITION DE UNICE****Introduction**

1. La Commission européenne a publié le 30 mai 2005 une communication sur les politiques européennes de la jeunesse intitulée «Répondre aux préoccupations des jeunes Européens - mise en œuvre du Pacte européen pour la jeunesse et promotion de la citoyenneté active »¹.
2. Par cette communication, la Commission donne suite à l'adoption du Pacte européen pour la jeunesse par le Conseil européen de mars 2005. Elle rappelle l'importance des politiques de la jeunesse, notamment dans des sociétés vieillissantes, et la contribution possible des jeunes à la croissance.
3. La Commission énumère plusieurs initiatives à entreprendre dans le cadre de la stratégie pour la croissance et l'emploi, via la méthode ouverte de coordination, dans les domaines de l'éducation et de la formation, de l'emploi, de l'inclusion sociale, de la jeunesse. Les propositions d'action à engager aux niveaux européen et national touchent l'emploi et l'inclusion sociale, l'éducation et la formation, la mobilité, la conciliation des vies professionnelle et familiale, la citoyenneté active des jeunes. Elles visent également à intégrer la dimension « jeunesse » dans d'autres politiques comme la lutte contre le racisme, la santé et la recherche. La Commission insiste en outre sur l'importance d'impliquer les jeunes dans les processus décisionnels et d'améliorer l'accès des organisations de jeunesse aux financements communautaires.
4. La Commission appelle les États membres à faire rapport de leurs actions à l'égard de la jeunesse dans le cadre des rapports de Lisbonne sur les programmes de réforme nationaux, mais elle n'appelle pas à la création de nouvelles structures de coopération sur les politiques de la jeunesse.

Observations générales

5. De l'avis de UNICE, l'intégration des jeunes sur le marché du travail est un défi important pour la croissance et la compétitivité de l'Europe. C'est pourquoi UNICE salue l'accent mis par le Conseil et la Commission sur le sujet.
6. Les employeurs européens partagent l'avis de la Commission selon lequel des actions ciblées sur les jeunes sont nécessaires pour libérer leur potentiel en tant que future population active et dynamiser leurs capacités sur les plans de la recherche, de l'innovation et de la création d'entreprises. Des systèmes d'éducation et de formation de

¹ COM (2005) 206 final.

qualité, dès le plus jeune âge possible, sont nécessaires pour équiper les jeunes des connaissances dont ils auront besoin pour gérer avec succès leur vies professionnelles et leur apprentissage tout au long de la vie. Il est également nécessaire de promouvoir l'apprentissage sur le lieu de travail.

7. Les jeunes ne forment cependant pas une catégorie homogène. Les réponses politiques doivent être suffisamment différenciées pour répondre aux besoins individuels et à ceux du marché du travail. Les déficits en compétences dans le domaine de la gestion, des sciences et des technologies freinent la croissance économique et de l'emploi en Europe et doivent donc être traités en priorité. UNICE regrette que la communication de la Commission ne soit pas étayée par des informations analytiques sur les situations et besoins diversifiés des jeunes en Europe. UNICE y voit une occasion manquée.
8. En outre, il est crucial de garder à l'esprit la nécessité d'améliorer le fonctionnement général des marchés du travail pour l'ensemble de la main-d'œuvre. Les États membres devraient mettre en œuvre des stratégies pour les jeunes et pour les personnes âgées, dans une approche véritablement intergénérationnelle. Faute de quoi, toutes mesures visant un groupe particulier portera atteinte à d'autres catégories.
9. Dans leur contribution commune à l'initiative européenne sur la jeunesse, adoptée à la veille du Conseil européen du printemps, les partenaires sociaux européens préconisent une telle approche intergénérationnelle. Ils y rappellent également les travaux entrepris à l'égard de la jeunesse dans le cadre de leur programme de travail du dialogue social, et en particulier leur intention de produire une déclaration commune afin notamment de promouvoir l'intérêt des jeunes pour les sciences et les technologies.

Commentaires particuliers

10. La Commission énumère pas moins de 28 initiatives à entreprendre par la Commission ou les États membres faisant appel à des instruments et programmes communautaires existants pour cibler les jeunes. La plupart de ces initiatives ont déjà été annoncées.
11. UNICE note les initiatives suivantes avec un intérêt particulier :
 - a. l'appel lancé aux États membres afin qu'ils élaborent des plans d'action personnalisés, soutenus par une aide à la recherche d'emploi, des services d'orientation et une formation, à l'intention des jeunes dans le cadre des stratégies nationales pour l'emploi. Il est en effet capital que les services publics de l'emploi conçoivent des mesures d'activation pour les jeunes qui répondent aux besoins du marché du travail ;
 - b. l'adoption par la Commission d'une communication sur l'éducation à l'esprit d'entreprise en 2005. Les fédérations membres de UNICE ont toujours souligné la nécessité de promouvoir l'esprit d'entreprise. Ils disposent d'une expérience directe de l'action dans ce domaine. UNICE espère que les recommandations qu'elle a formulées en novembre 2004 sur le sujet seront pleinement prises en compte par la Commission dans ses futurs travaux² ;

² *Entrepreneurship education among young people: vital for European competitiveness*, déclaration de UNICE, novembre 2004.

- c. la proposition visant à prévoir des actions spécifiques en faveur des jeunes pour 2006, Année européenne de la mobilité des travailleurs. Des actions seraient utiles pour :
 - i. améliorer la convivialité des instruments européens comme Europass ;
 - ii. promouvoir des stratégies de commercialisation en vue de campagnes mondiales en faveur des universités et centres de recherche européens, afin que la fuite des cerveaux soit stoppée et que l'Europe attire de jeunes chercheurs;
 - iii. promouvoir l'intérêt des jeunes pour l'entreprise, en tant que possibilité de carrière et partie essentielle de leur épanouissement personnel ;
 - d. la mention du programme Marie Curie comme possible source de financement de projets à l'intention des jeunes. Ce programme permet de fournir une formation et une expérience industrielles à de jeunes chercheurs universitaires. Les employeurs européens estiment que les régimes de ce type devraient avoir la priorité, et ils appellent la Commission européenne à réintégrer les principales caractéristiques du programme «Industrial Host Fellowship» de Marie Curie dans sa proposition de septième programme-cadre 2007-2013 pour la recherche et le développement technologique.
12. Cependant, UNICE est vivement préoccupée par l'approche de la Commission concernant l'équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. Selon UNICE, la priorité majeure des Etats Membres doit être de permettre aux hommes et aux femmes de rejoindre et de rester sur le marché du travail, en fournissant des possibilités adéquates de gardes d'enfants et des écoles ouvertes toute la journée. Les modalités de travail flexibles peuvent également faciliter l'équilibre vie professionnelle – vie familiale. Cependant, le développement de ces nouvelles formes d'organisation du travail comme moyen de réconcilier vie familiale et vie professionnelle peuvent seulement être décidés librement par les entreprises et les salariés concernés. En focalisant uniquement sur les autorités publiques, la Commission nier les compétences des partenaires sociaux et les résultats obtenus dans le dialogue social européen par l'adoption des accords sur le travail à temps partiel, le congé parental et le télétravail.

Conclusion

13. UNICE accueille dans l'ensemble favorablement la communication de la Commission qui fait suite à l'initiative du Pacte européen pour la jeunesse. Les employeurs européens rappellent que, pour attirer l'attention nécessaire à la question cruciale de l'intégration des jeunes sur le marché du travail, toute initiative future doit répondre pleinement aux objectifs de la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi. Ils rappellent également l'importance d'intégrer des actions spécifiques à l'égard des jeunes dans une approche véritablement intergénérationnelle, afin d'éviter les effets négatifs sur d'autres catégories de travailleurs.